



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
VENDREDI 5 JUIN 2026 à 18 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D9 - Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Date de convocation : 29 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Philippe BARRIERE, Marylène JAUNEAU, Julien SARRAZIN, Cathy RULLAUD-MICHEL, Adjoints ;

Anne-Marie BREDECHE, Pierrick TOUBOUL, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Sophie TEXIER BEAUSSET, Patrice BOUCHET, Laurent FLAMENT, Michel LAPORTERIE, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Maxime SEYFRIED, Arthur AUGER, Jacques CASTAGNET, Isabelle BAC, Sandrine DUCOURTIOUX, Frédéric RASSE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Anne DELAUNAY à Pascale GARDETTE ; Denis PETONNET à Cyril CHAPPET ; Sabrina THIBAUD à Marylène JAUNEAU ; Christine LANGELLIER à Jocelyne PELETTE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Cathy RULLAUD-MICHEL

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D9 - Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**Rapporteur : Madame la Maire**

Le 30 mars 2026, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente-Maritime a invité le nouveau Conseil municipal à renouveler les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

L'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque commune une CCID présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la CCID est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits sur l'un des rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les 8 commissaires et les 8 suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil municipal.

À défaut de proposition, si la liste fournie par la collectivité n'est pas complète ou que les membres proposés ne répondent pas aux conditions désignées pour être commissaires, le DDFIP peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la liste des commissaires ci-annexée.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29) :

- **Pour : 29**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,**

Françoise MESNARD



La Secrétaire de séance,

Cathy RULLAUD-MICHEL

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Liste CCID**COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS 2026 - 2032**

	Civilité	Nom	Prénom
TITULAIRES	Mme	BREDECHE	Anne-Marie
	M.	JARROUSSEAU	Patrick
	M.	JAUNAS	Gérard
	Mme	JAUNEAU	Marylène
	M.	RICHARDEAU	Christian
	M.	MACHE	Michel
	M.	MICHEL	Philippe
	M.	GUILLOIN	Dominique
	M.	MAINGUENAUD	Jacques
SUPPLÉANTS	M.	PETONNET	Denis
	Mme	FORGEARD GRIGNON	Sylvie
	M.	SEYFRIED	Maxime
	Mme	AUGUIN	Colette
	M.	TOUBOUL	Pierrick
	M.	MARTINEZ	Jean-Louis
	M.	ACHILLE	Michel
	M.	BARRIERE	Philippe
	M.	CHAUVET	Frédéric
	Mme	DELAUNAY	Anne